

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4423**

commune (s) :

objet : Marché attribué au groupement AP Management/Carlys/Sitetudes/Soberco Environnement/IDE Aménagement/ Sous-traitant Urbino/Sous-traitant ITD : Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant de transfert au profit de la société IDE Aménagement

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4423**

objet : **Marché attribué au groupement AP Management/Carlys/Sitetudes/Soberco Environnement/IDE Aménagement/ Sous-traitant Urbino/Sous-traitant ITD : Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant de transfert au profit de la société IDE Aménagement**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Le présent dossier concerne l'avenant de transfert à intervenir avec la société IDE Aménagement.

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2011-2569 du 21 novembre 2011, a autorisé monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne et tous les actes y afférents avec le groupement AP Management/Carlys/Sitetudes/Soberco Environnement/IDE Aménagement/Sous-traitant Urbino/Sous-traitant ITD, sans montant minimum et maximum pour une durée ferme de 4 ans.

Depuis le 1er mars 2013, la Société IDE Aménagement a changé de forme juridique en passant du statut d'entreprise individuelle à celui de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Le siège social de la Société IDE Aménagement est situé au 17 Le Nizerand 69640 DENICE (n° Siret : 791 031 396 00017).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de ce changement et l'autoriser à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine et non soldé est concerné : marché n° 2012-90-01 : Villeurbanne - réaménagement du cours Emile Zola - assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 2012-90-01 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne au profit de la société IDE Aménagement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.